



Jour de repos au retour de vacances

Par **Flo6359**, le **27/02/2019** à **18:30**

Bonjour, rnJe travaille en tant que vendeuse prêt a porter rnEt je vais prendre des vacances du lundi au mardi de la semaine suivante , sachant que le mardi est mon jour de repos hebdomadaire.rnMon employeur ne sait pas s'il doit me donner un autre jour de repos dans la semaine travaillant jusqu'au samedi soir ou si du fait que je reprenne le mercredi peut-il se passer de jour de repos cette semaine là dans mon planningrnrnrnrnMerci

Par **Lag0**, le **27/02/2019** à **18:37**

Bonjour,rnSi le mardi est votre jour habituel de repos et que vous êtes en congé à ce moment là, l'employeur n'a pas à vous donner un autre jour de repos pour compenser !rnMais en plus, si vos congés sont gérés en jours ouvrables, ce mardi vous sera décompté de vos congés payés, même si c'est habituellement votre jour de repos...

Par **Flo6359**, le **27/02/2019** à **18:38**

Merci beaucoup de votre réponse